

Acte de Profession
de Soeur Claire Soucy de M. de l'Assomption.

Ma Soeur Claire Soucy de Marie de l'Assomption est née à Bay City, Etats-Unis, le vingt-septième jour du mois d'octobre mil huit cent quatre-vingt, du légitime mariage de Pierre Soucy et de dame Artémius Celine, a été baptisée le vingt-neuf octobre, mil huit cent quatre-vingt dans l'église de Saint-Joseph à Bay City; est entrée au Noviciat des Ursulines des Trois-Rivieres le vingt-sept août mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, a pris le Saint Habit de l'Ordre en qualité de religieuse de chœur et sous le nom de Soeur Marie de l'Assomption, le vingt-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, âgée de dix-huit ans, deux mois et deux jours; a prononcé ses vœux dans l'église de ce monastère de Sainte-Ursule, le septième jour de janvier mil neuf cent un, selon la formule réglée par les Constitutions, avec l'autorisation de L'Éminentissime et Révérendissime François Parier Chantre, Evêque des Trois-Rivieres, après l'examen canonique prescrit par le saint concile de Trente, et en présence du Très Révérend Hermite Paré, actuellement administrateur du diocèse, et de Révérende Mère Marie Lumina Beauchemin de Marie de la Pativité, Supérieure de ce monastère de Sainte-Ursule; de la Mère Marie Thérèse Georgine Carron de Marie de Jésus, Assistante; de la Mère Eugénie Auger de Saint-Edouard, Zelatrice; et des autres religieuses de la communauté des Ursulines des Trois-Rivieres, le septième jour de janvier mil neuf cent un; l'acte